

Remblayage de milieux humides - Moratoire réclamé sur l'émission de permis

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Devant la dévastation galopante des derniers milieux humides de la région métropolitaine, 35 groupes sociaux et environnementaux se sont joint hier au Conseil régional de l'environnement de Laval pour réclamer de Québec un moratoire législatif sur l'émission des certificats d'autorisation et une réelle protection des milieux humides avant qu'ils ne soient tous remblayés.

Parmi les 35 signataires qui appuient le CRE de Laval, on retrouve les poids lourds du milieu environnemental, soit Nature Québec, Greenpeace, la Fondation David Suzuki et la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec, qui représente près de 200 000 membres.

Dans leur déclaration, intitulée Pour une véritable protection des milieux humides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, les signataires accusent Québec de sacrifier délibérément les derniers milieux humides de la région, des bastions de la diversité que le gouvernement prétend pourtant vouloir protéger au niveau des principes.

Mais les choses vont tout autrement dans la réalité.

En effet, 100 % de toutes les demandes d'autorisation initiées depuis cinq ans à Laval, à Montréal et en Montérégie par des promoteurs et des entrepreneurs ont été accordées par le ministère. Les entrepreneurs ont réussi ainsi un score parfait dans la destruction: 81 dossier de remblayage sur 81 ont été légalisés par des certificats d'autorisation. Pas une seule exception au tableau par le ministère responsable juridique des écosystèmes, affirment les CRE à la suite d'une compilation des projets connus depuis janvier 2007.

Selon Guy Garant, directeur général du CRE de Laval, le deuxième alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement avait été adopté sous le parrainage de l'ancien ministre de l'Environnement Clifford Lincoln «dans le but explicite d'assurer la protection des milieux humides».

Mais, ajoute-t-il, «cet article s'est transformé en un régime d'autorisation, modifiant ainsi un outil de protection en une banale formalité administrative qui consiste à autoriser systématiquement la destruction des milieux humides, dont les trois quarts ont disparu dans la région de Montréal».

L'ancien ministre de l'Environnement Thomas Mulcair avait réagi à cette situation, et pris l'engagement publiquement au nom du gouvernement Charest de mettre fin à cet hécatombe des bastions de la biodiversité dans une grande entrevue accordée au Devoir. Mais cet engagement devait mobiliser contre lui à peu près tout ce que la région de Montréal compte de maires désireux d'inaugurer des projets pour s'assurer les faveurs des entrepreneurs et des promoteurs par ailleurs généralement très proches du parti au pouvoir. On murmure au Conseil exécutif que cette prise de position aurait influencé bien davantage la décision du premier ministre dévincer Thomas Mulcair du Conseil des ministres que son opposition au projet de privatiser une partie du parc du Mont-Orford.